

392

S. D. 237-1

— 10 —

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, relatif à l'extension des privilèges et immunités diplomatiques aux membres d'un tribunal d'arbitrage. (N° 151, année 1902.)

(Nommée le 10 juin 1902.)

MM.

1<sup>er</sup> BUREAU : DE CASABIANCA.

2<sup>e</sup> — BERTHELOT.

3<sup>e</sup> — Comte d'AUNAY. — *Rapporteur*

4<sup>e</sup> — PAUL LE ROUX. — *Secrétaire*

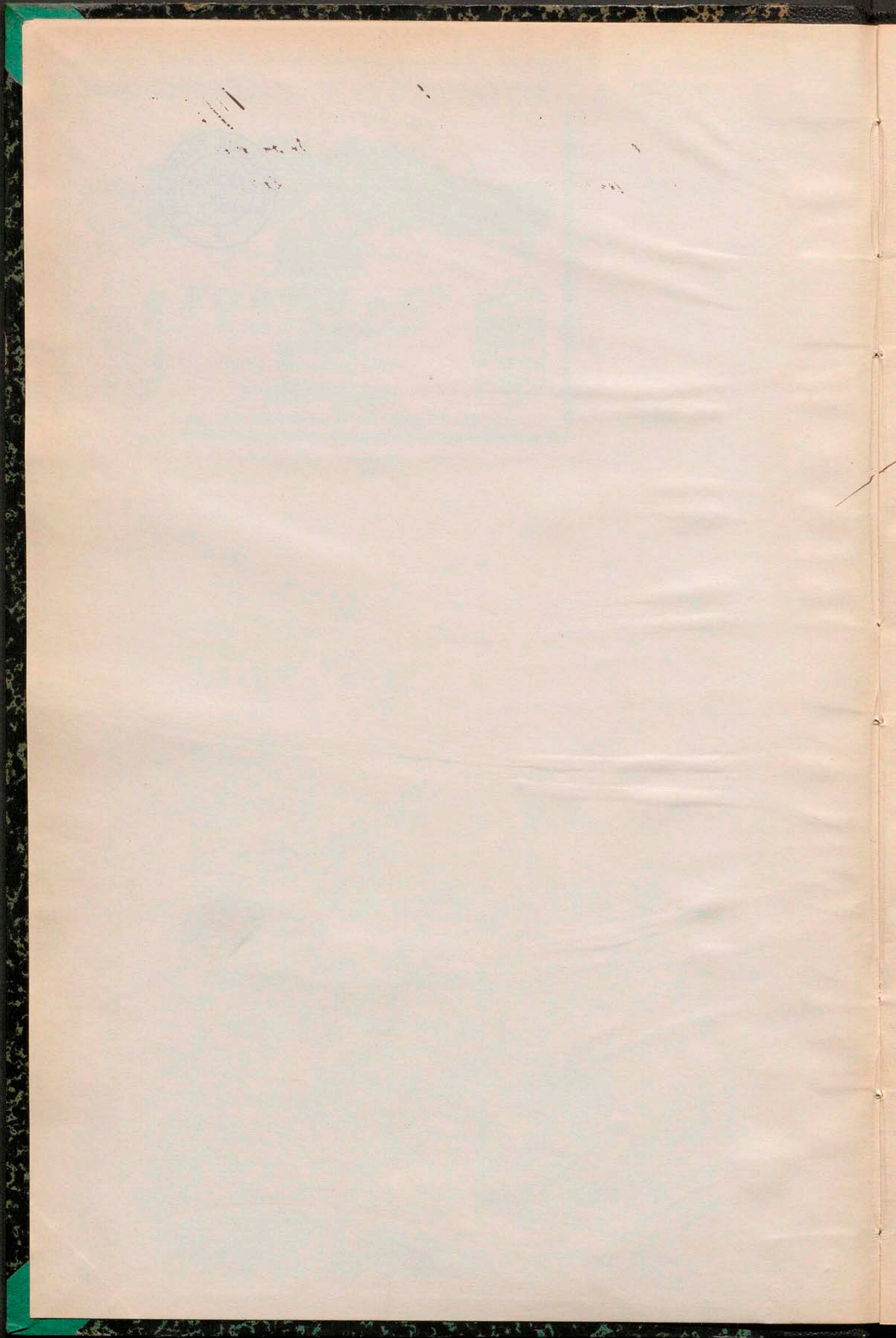
5<sup>e</sup> — DEMOLE. — *Président*

6<sup>e</sup> — GOTTERON.

7<sup>e</sup> — VICTOR LOURTIES.

8<sup>e</sup> — HENRI GUÉRIN.

9<sup>e</sup> — CHARLES DUPUY.



Séance du 12 Juin 1902

M<sup>r</sup> Demole est nommé Président

M<sup>r</sup> Paul Le Roux - Secrétaire

M<sup>lle</sup> Comte d'Aunay est nommé rapporteur

Le Président

Le Secrétaire

Paul Le Roux

Demole